

PUBLIC CONCERNE

Personnel du service de sécurité
 Tout personnel employé à la lutte contre le vol

PRE-REQUIS

Savoir lire et écrire
 Aptitude à la station debout prolongée

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum



DUREE 35 heures

LIEU PRATIC FORMATION

OBJECTIFS

- Permettre aux stagiaires sans formation ou aux personnels diplômés (ERP) de sécurité employés dans la lutte contre le vol de :
 - Détecter et combattre efficacement le vol à l'étalage et le vol commis par les employés
 - Connaître et se situer par rapport au milieu juridique réglant la profession
 - Aider à l'analyse et à la diminution de la démarque inconnue
 - Seconder, le cas échéant, les équipes de sécurité incendie

CONTENU

- Déontologie de la profession
 - La fonction et les missions
 - La Loi du 12 juillet 1983
- Code Pénal
 - La notion d'infraction
 - Le vol simple et aggravé
 - La légitime défense
- Organisation Judiciaire
 - Les différentes juridictions
 - La procédure judiciaire
 - Le casier judiciaire
- Organisation constitutionnelle de la France
 - Les libertés
 - Le gouvernement
 - Le parlement
 - Le conseil constitutionnel
- Techniques professionnelles
 - La vidéo surveillance
 - Le contrôle des personnes
 - La procédure radio
- Prévention et lutte contre l'incendie
 - Théorie de la combustion
 - Notions de réglementation ERP
 - Extinction de feux
- Notions élémentaires de secourisme

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- ◆ Cours théoriques
- ◆ Mise en situation (Matériel vidéo, radio, déclaration de vol)
- ◆ Exercices pratiques sur feux réels